

## 2° DELIBERATION DE LA SEANCE DU 21 MARS 2026 à 10 HEURES 30

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Date de convocation :  
le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six  
et le samedi vingt-et-un mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joeëlle GAS, Norbert LAVASTRE, Pascale FANTON, Pierre MATHIEU, Eric FRENE, Patrick TOLETTI, Valérie DEULLY, Nicole LE ROUSSEAU, Valérie FRAC, Nathalie DOSE, Muriel CATALA, Franck REBOULET, Maxime LACROIX.

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

Maxime LACROIX est élu à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

### Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, ans susdits.

Le Maire,  
Laurent NADAL

